

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 13 MARS 2021

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte- rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 4 mars 2021
- 2- Débat d'orientation budgétaire
- 3- Redevance Assainissement 2021
- 4- Provision sur les restes à recouvrer sur les budgets Assainissement et Commune
- 5- Vote des taxes de la fiscalité directe locale
- 6- Demande de subventions
- 7- Questions diverses

Mr le maire ouvre la séance à 8h30, et demande le rajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Adhésion au CAUE pour 2020 et 2021.
- Ouverture du quart des investissements 2020 pour 2021 – Abroge et remplace la délibération du 11 décembre 2020

Vote à l'unanimité

Présents :

Mr le maire Didier LAITHIER, Marie-Christine ROBERT, Christine MORIS, François ESPINOSA, Karine KISRANI, Ludovic NICOD, Catherine ROBIN, Vincent VUILLECARD, Didier RETHORE

Excusés :

Françoise RETHORE, Pierre GURTNER

Info :

Les points 3-4-5-6 sont débattus pendant le débat d'orientation budgétaire.

Didier RETHORE est nommé secrétaire de séance et en accepte la charge.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 mars 2021.

- a. Approbation du compte-rendu de la séance du 4 mars 2021 à l'unanimité.

2) Débat d'orientation budgétaire

- a. Présentation du budget primitif du lotissement des MURIERS qui sera voté ultérieurement
- b. Présentation du budget assainissement 2021

Proposition de ne pas augmenter la taxe d'assainissement pour 2021.

Vote à l'unanimité.

. Approvisionnement de 500 € en garantie d'impayés.

Vote à l'unanimité.

c. Présentation du budget communal 2021

. Reconduction de la subvention de 25 € pour enfant de moins de 18 ans scolarisé pour voyages scolaires.

Vote à l'unanimité.

. Pour les autres demandes de subventions (associatives), elles seront débattues ultérieurement

. Proposition de ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière pour 2021.

Vote à l'unanimité.

3) Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs)

Le CAUE a été sollicité en 2020 et 2021. Une adhésion annuelle est due au titre de 2020 et 2021. Le montant annuel correspondant s'élève à 60 € pour les communes ayant un nombre d'habitants entre 200 et 499 habitants.

Vote à l'unanimité

4) Ouverture du quart des investissements 2020 pour le BP 2021 (abroge et remplace la délibération du 11 décembre 2020)

Afin de mieux répartir les crédits votés pour les dépenses nouvelles au budget primitif 2021, Monsieur le Maire propose la ventilation du quart des investissements 2020 sur les articles suivants :

Budget Communal

Article 2117 – Bois, forêts dans la limite de 9 000 €

Article 2128 – Autre agenc. Et aménag. Dans la limite de 5 000 €

Article 21318 – Autres bâtiments publics dans la limite de 15 000 €

Article 2132 – Immeubles de rapport dans la limite de 2 000 €

Article 2152 – Installations de voirie dans la limite de 17 000 €

Article 21531 – Réseaux d'adduction d'eau dans la limite de 1 500 €

Article 21534 – Réseaux d'électrification dans la limite de 22 000 €

Article 21538 – Autres réseaux dans la limite de 7 000 €

Article 21568 - Autre matériel et outillage dans la limite de 125 €

Article 21571 – Matériel roulant dans la limite de 19 000 €

Article 21578 – Autre matériel et outillage dans la limite de 2 000 €

Article 2158 – Autres mat. Et outillages dans la limite de 2 000 €

Article 2168 – Autres collections et œuvres dans la limite de 2 500 €

Article 2183 – Matériel de bureau et info dans la limite de 218.75 €

Les crédits votés sur le budget assainissement lors de la séance du 11 décembre 2020 sont inchangés.

Vote à l'unanimité

5) Questions diverses :

- a. Mr le Maire nous informe que Mr Cornubert souhaite acheter du terrain communal
NON CONSTRUCTIBLE attenant à sa propriété

Vote à l'unanimité sur le principe

Reste à définir la surface, la découpe de la parcelle et le prix du m²

Mr le maire clôt la séance à 12h30



Didier RETHORE

Secrétaire de séance

Didier LAITHIER

Maire de la commune



